

Conseil communal de Lausanne

Initiative : Interpellation ordinaire
Titre : Est-ce que l'invasion record de frelons asiatiques attendue pour 2025 inquiète la Municipalité ?
Initiante : Tatiana Taillefert



Le frelon asiatique a été introduit accidentellement en France en 2004. Il a été identifié pour la première fois à Genève en 2020.

La situation dans le canton de Vaud est la suivante : 4 nids ont été repérés en 2022. 40 nids ont été repérés en 2023 soit 10 fois plus. En 2024, plus de 200 nids ont été repérés et une majorité détruits. Cette fin d'automne 2024, les allées et venues de frelons asiatiques autour de 3 ruches et la perte de deux colonies consécutive à leur prédation m'ont permis de réaliser que le frelon asiatique se trouvait aussi dans notre ville.

Illustration de la distribution potentielle du frelon asiatique (extrait de « recommandation du groupe de travail frelon asiatique » sur mandat du cercle exotique, groupe de travail de la Conférence des chefs des services de la protection de l'environnement)



Le frelon asiatique, espèce invasive, est considéré comme un fléau pour la biodiversité principalement pour deux raisons :

1. Une colonie de frelons peut consommer annuellement 11 kilos d'insectes : des mouches, des araignées, des papillons, des abeilles sauvages, des abeilles domestiques, des guêpes. Les frelons asiatiques attaquent les colonies d'abeilles mellifères de juillet à novembre pour nourrir leurs larves.

En conséquence, les frelons asiatiques sont une menace pour la pollinisation des fleurs par les insectes, déjà en déclin. Ils menacent également la survie des colonies d'abeilles affaiblies par le varroa et les pesticides.

2. Le frelon asiatique se reproduit extrêmement rapidement. Chaque nid peut abriter jusqu'à 8000 frelons dont plusieurs centaines de reines qui hivernent dans un endroit abrité et sortent au printemps pour fonder de nouvelles colonies. Par comparaison, une colonie d'abeilles produit au maximum un essaim par printemps. En France, selon les régions on observe une densité de 12 à 15 nids de frelons asiatiques au km². Les zones urbanisées sont actuellement les plus impactées.

La France cohabite et tente de freiner la propagation du frelon asiatique depuis 20 ans.

Le frelon asiatique a été classé au niveau national dans la liste des dangers sanitaires pour l'abeille mellifère de 2012 à 2022 mais pour des raisons financières aucun véritable plan de lutte n'a été engagé. Le frelon asiatique a été déclassé en 2022 et c'est désormais à la filière apicole et aux communes de mettre en œuvre un programme sanitaire d'intérêt collectif et de le faire reconnaître par l'Etat.

Voici en exemple, la stratégie d'une commune française contre le frelon asiatique :

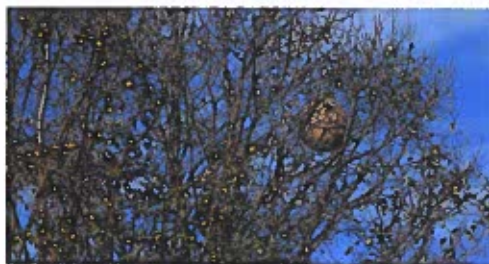
- sensibilisation et information du public par des articles, des conférences, des tracts
- formation des habitants.es volontaires au repérage des nids primaires et des nids secondaires et à la pose de pièges sélectifs
- piégeage des reines fécondées du 15 mars au 15 mai par des volontaires
- destruction des nids primaires et secondaires



nid primaire



piège sélectif



nid secondaire

Dans le canton de Vaud, c'est une équipe de scientifiques et d'apiculteurs bénévoles conduite par Daniel Cherix, biologiste et professeur à la retraite qui est en charge de la lutte contre le frelon asiatique. Une plate-forme d'annonce sur internet a été créée en mai 2023. Elle permet à la population d'annoncer à l'équipe du professeur Cherix la présence de frelons ou la découverte d'un nid. Cette équipe coordonne la recherche et l'élimination des nids. Le canton finance les émetteurs qui, placés sur les frelons, permettent de localiser les nids et défraye l'équipe de bénévoles en charge de détruire les nids. Tous les nids repérés en 2024 n'ont hélas pas été détruits faute de moyens.

Ces éléments étant exposés, nous souhaitons poser les questions suivantes à la Municipalité :

1. Est-ce que la Municipalité connaît le nombre de nids de frelons asiatiques repérés à Lausanne, le nombre de nids de frelons asiatiques détruits et le nombre de nids qui n'ont pas pu être détruits ?
2. Les recommandations du groupe de travail « frelon asiatique » précisent que les cantons peuvent associer les communes à la lutte contre le frelon asiatique, est-ce que la ville de Lausanne collabore avec l'équipe de bénévoles mandatés par le canton pour lutter contre le frelon asiatique ?
3. Est-ce que le corps des pompiers, les employés de la SPADOM, le corps de police de la ville de Lausanne ont été sensibilisé au repérage des nids primaires et secondaires de frelons asiatiques ?
4. Est-ce que la Municipalité envisage d'informer et de sensibiliser la population lausannoise à la problématique du frelon asiatique ?
5. Etant donné que le groupe de bénévoles ne suffit pas à contrôler l'invasion du frelon asiatique et à détruire tous les nids, est-ce que la Municipalité envisage de former des employés à cette tâche ou d'apporter un financement collaboratif au groupe de travail frelon asiatique?

Nous remercions d'avance la Municipalité pour ses réponses.

29 janvier 2025

Tatiana Taillefert